

Cote du document: EB 2012/106/R.12/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 11 a) i)
Date: 21 septembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République du Cameroun pour le

Projet d'appui au développement de la microfinance rurale

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Nadine Gbossa
Chargée de programme de pays
téléphone: +237 22 20 66 37
courriel: n.gbossa@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent sixième session
Rome, 20-21 septembre 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire sous forme de prêt à la République du Cameroun pour le Projet d'appui au développement de la microfinance rurale, telle qu'elle figure au paragraphe 12, ainsi que les modifications de l'accord de financement, telles qu'elles sont indiquées au paragraphe 9.

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République du Cameroun pour le Projet d'appui au développement de la microfinance rurale

I. Contexte

1. Le présent mémoire a pour objet l'approbation d'un financement supplémentaire sous forme de prêt, d'un montant d'environ 2,95 millions d'USD, pour le Projet d'appui au développement de la microfinance rurale, projet qui a été approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2008 (EB 2008/94/R.11/Rev.1). Ce montant correspond au total des ressources non allouées de la somme destinée au Cameroun pour la période 2010-2012, au titre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP).
2. Le projet est actuellement financé par un prêt du FIDA d'un montant d'environ 13,5 millions d'USD. Le FIDA et le Gouvernement camerounais sont convenus que le reliquat des ressources disponibles au titre du SAFP pour le cycle 2010-2012 serait utilisé pour fournir un complément de financement à un projet. Le financement supplémentaire permettra au projet de disposer de nouvelles ressources pour élargir ses activités de développement d'instruments de financement agricole à moyen terme durables, avec la méthodologie et l'approche qu'il utilise actuellement.

II. Justification et raison d'être

3. Le principal objectif du projet est de réduire la pauvreté, d'augmenter les revenus et d'améliorer les moyens de subsistance de la population cible. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) améliorer l'environnement de la microfinance afin que les problèmes liés à la finance rurale soient résolus plus efficacement; et ii) aider les groupes cibles à accéder plus facilement à des services financiers adaptés à leurs besoins. Le projet, qui est entré en vigueur le 7 mai 2010, cible quelque 260 sites de service de microfinance et touche 62 000 petits exploitants agricoles dans cinq des dix régions du Cameroun. Le projet est articulé autour de trois composantes: i) amélioration de l'environnement de la microfinance; ii) renforcement de l'accès aux services de finance rurale; et iii) coordination et gestion du projet.
4. Le gouvernement et les parties prenantes du secteur de la microfinance rurale, y compris les partenaires techniques tels que le Fonds d'équipement des Nations Unies, ont instamment demandé au projet d'accélérer et d'élargir ses activités et de développer des instruments de financement à moyen terme qui soient adaptés aux besoins des petits exploitants agricoles. En effet, le Forum national du Cameroun sur la microfinance, qui a rassemblé des représentants du gouvernement, des partenaires du développement et des acteurs du secteur

de la microfinance en septembre 2011, a conclu que le manque d'accès des petits agriculteurs au crédit à moyen terme, qui leur permettrait de se doter de matériel et d'investir tout le long de la filière agricole, représentait un frein majeur à l'amélioration des systèmes de production et des techniques de transformation ainsi qu'à l'utilisation des intrants agricoles. Le Forum a exhorté le projet à redoubler d'efforts pour développer, tester et diffuser des mécanismes de financement à moyen terme, en collaboration avec les institutions de microfinancement (IMF) partenaires.

5. Au plan strictement technique, le mécanisme qui existe dans le cadre du projet peut répondre à cette demande, mais les ressources limitées dont il dispose ne permettent pas de conduire des activités à l'échelle requise pour développer et tester un nombre satisfaisant de produits financiers sur un groupe de bénéficiaires suffisamment vaste. Le projet mettra en place un mécanisme de fonds renouvelable pour fournir aux agriculteurs des prêts à moyen terme destinés à financer du matériel agricole et d'autres investissements à moyen terme. Le mécanisme sera géré par un administrateur de fonds indépendant, recruté par voie de concours. Les prêts seront fournis par l'intermédiaire d'IMF qui seront sélectionnées en fonction de leur performance financière et organisationnelle et de leur plan de développement. Malheureusement, le projet n'a alloué que 1,8 million d'USD à cette activité, montant trop modeste pour couvrir les besoins estimés du groupe cible. Même si les bénéficiaires et les IMF apportent près de la moitié de l'investissement, le projet ne peut offrir des prêts à moyen terme (dont le montant moyen est égal à 9 350 USD) qu'à 300 agriculteurs environ, soit 0,5% des 62 000 agriculteurs que compte le groupe cible. L'unité de coordination et de gestion du projet surveillera étroitement les activités et la performance financières, tant de l'administrateur du fonds renouvelable que des IMF, qui feront l'objet d'audits financiers.
6. Compte tenu du rythme d'exécution et des niveaux actuels d'engagement des fonds, l'élargissement des activités du projet qui est demandé ne peut pas être simplement financé par des ressources que l'on détournerait d'autres activités du projet. Une telle démarche compromettrait la capacité du projet à obtenir des résultats essentiels, notamment l'amélioration de l'environnement de réglementation et de contrôle de la microfinance rurale et le renforcement de la capacité des IMF à atteindre une clientèle plus large. D'un autre côté, le fait de retarder l'élargissement des activités pourrait affaiblir l'aptitude du projet à appuyer la concertation générale sur les politiques, qui favorise des approches durables de collaboration avec des partenaires du secteur financier plutôt que l'ouverture de lignes de crédit gérées par les pouvoirs publics. La mobilisation de ressources supplémentaires revêt donc une importance capitale.

III. Coût du projet

7. Le coût révisé total du projet est de 25,4 millions d'USD, sur une période de six ans. Les sources de financement sont les suivantes: i) le FIDA, avec un prêt initial d'un montant d'environ 13,50 millions d'USD (53,2%), un prêt supplémentaire d'environ 2,95 millions d'USD (11,6%) et un don de quelque 0,20 million d'USD (0,7%); ii) le Programme des Nations Unies pour le développement, avec un apport de 0,34 million d'USD (1,3%); iii) le gouvernement, qui fournit 2,47 millions d'USD (9,7%); et iv) les bénéficiaires, dont la contribution s'élève à 5,90 millions d'USD (23,2%).
8. Le prêt supplémentaire qui sera accordé par le FIDA à la République du Cameroun sera assorti de conditions particulièrement favorables. Les modifications apportées aux montants affectés aux catégories de dépenses du prêt initial du FIDA et au don seront indiquées à l'annexe II de l'accord de financement modifié. Le financement supplémentaire sera alloué à la catégorie v) activités liées à l'innovation et aux

subventions, à hauteur de 2,80 millions d'USD, et à la catégorie vi) dépenses de fonctionnement du financement existant, à hauteur de 0,15 million d'USD.

IV. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

9. Après l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement sera modifié de manière à prendre en compte l'activité proposée et le financement supplémentaire du FIDA dans le budget du projet. Ce financement supplémentaire complète le plan de financement initialement convenu lors de la conception.
10. La République du Cameroun est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
11. Je certifie que le financement supplémentaire qui est proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

V. Recommandation

12. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Cameroun un prêt supplémentaire à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à un million neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (1 950 000 DTS équivalant approximativement à 2 950 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze